



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2022

### COMPTE-RENDU

Le 16 juin 2022 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

**Date de la convocation :** vendredi 10 juin 2022

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Françoise DUSSUC, Amandine DARBON, Hélène TESTARD, Isabelle ROUTHIAU et Messieurs Philippe BENCHMARKI, Yoann VIOLLET et Patrick ROCHE.

**RETARDATAIRE :** Marie-Aude DABOUT

**ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir :** M. Yoann LEVEQUE et M. BEYEKLIAN Aurélien

**EXCUSÉ :** M. Thibaut MARTINEZ

**ABSENT :** M. Marc BUISSON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Florence BERGER

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Création et aménagement d'une aire de jeux</li><li>➤ Réforme des règles de publicité des actes pris par la collectivité</li><li>➤ Validation d'appel d'offre marché travaux « rénovation de la salle polyvalente »</li><li>➤ Affaire ZITTEL VS COMMUNE DE REVONNAS</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Administration générale</li><li>➤ Dossier d'urbanisme</li><li>➤ Elections Législatives</li><li>➤ Travail des commissions</li><li>➤ Questions diverses</li></ul> |
|--|---|

\*\*\*\*\*

#### ➤ Création et aménagement d'une aire de jeux :

Les élus municipaux souhaitent renforcer l'offre cœur de village autour de la salle polyvalente et du city-stade. Ce projet repose sur la création d'un lieu de rencontre des familles autour d'une aire de jeux pour les plus jeunes et moins jeunes.

Le CMJ et la mairie ont travaillé sur un projet d'aménagement sur la parcelle se trouvant entre le city-stade et le chemin de la Bessonnière. L'idée est de créer un espace ludique pour les enfants accompagné de quelques éléments sportifs pour les plus grands.

#### Il sera composé de 4 modules :

- D'un pont de singe
- D'une structure Echelle
- D'un banc de step
- D'une cabane comprenant un parcours ronds, un toboggan, une balade perchée et une échelle.

Plusieurs devis ont été réalisés auprès de différents prestataires, mais l'un d'eux a une approche plus importante sur le développement durable (structure en bois) et semble faire consensus auprès du Conseil Communal Jeunes. Le budget est d'environ 20 420 €HT, somme déjà prévue au BP 2022.

Il est demandé de valider le projet ainsi présenté par la commission cadre de vie (implantation et validation des structures sportives et ludiques) et d'autoriser le maire à faire une demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR (50%)

Les travaux sont prévus sur le mois de juillet 2022.

Le plan de financement est le suivant :

**Coût TOTAL** : 20 452 €HT  
DETR/DSIL : 10 226 €HT (50%)  
Apport de la commune : 10 226 €HT

Après en avoir délibéré ce jour, le Conseil Municipal :

- Arrête le projet tel qu'il est défini ci-dessus,
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- Permet à Monsieur le Maire d'engager les démarches de demandes de subventions, de signer tous les documents afférents à cette opération,
- Sollicite une subvention au titre de la DETR/DSIL

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### ➤ Réforme des règles de publicité des actes pris par la collectivité :

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022, Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Après réflexion nous soumettons le choix de la publication sous forme électronique tout en continuant en affichage papier pour les comptes rendus de conseil municipal.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire

Vote : 11 Pour : 11 Contre : Abstention :  
Arrivée de M. DABOUT Marie-Aude (20h45)



➤ **Affaire Validation de l'appel d'offre marché travaux « rénovation de la salle polyvalente » :**

Suite à l'appel à concurrence passé en avril 2022 et ce malgré la relance effectuée par la suite, tous les lots n'ont pas été pourvus. La commission d'analyse des offres a donc décidée de déclarer les 3 lots infructueux (Lot n°2, 3 et 13) faute de proposition tarifaire des entreprises. Depuis la commission a donc relancé des consultations directement auprès d'entreprise sans mise en concurrence comme le prévoit le code des marchés publics.

▪ **TABLEAU RECAPITULATIF FINAL (€HT)**

Lot	Désignation des lots	Montant estimation BASE (€ HT)	PSE / OPTIONS (€ HT)	Entreprise mieux- dotées avec la PSE
1	MACONNERIE GROS ŒUVRE VRD	44 855,20		TABOURET
2	COUVERTURE ZINGUERIE	16 793,50		EURL CURT NICOLAS
3	CHARPENTE METALLIQUE SERRURERIE	15 710,00		METALLERIE GIROUD
4	ISOLATION EXTERIEURE	49 634,00		JUILLARD
5	MENUISERIES EXTERIEURES	92 391,00		MOREL
6	PLATRERIE PEINTURE	10 164,75	130,00	GPR
7	FAUX-PLAFONDS	30 339,00		MCP
8	SOLS SOUPLES	33 877,00		MSB REVETEMENT
9	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	59 777,00	745,00	MENUISERIE BOULLY
10	CARRELAGE FAIENCE	5 713,00		AVMR POUPON
11	ELECTRICITE	41 719,76		NEVEU
12	CVC SANITAIRES	111 178,28	2 207 ,30	CLERE
13	ELIMINATION DU RISQUE PLOMB	34 916,00		TABOURET
	<b>TOTAL €HT</b>	<b>547 068,79</b>	<b>3 082,30</b>	<b>550 151,09</b>

Lors de l'APD le montant avait été estimé à 532 000 €HT avec le montant définitif de 550 151,09 €HT comprenant le montant de base + Prestations Supplémentaires éventuelles (PSE). Soit une augmentation de + 3,30%, cela reste convenable au vu des augmentations actuellement appliquées dans les chantiers de construction (délai d'approvisionnement, pénurie de matériaux...).

Après une réflexion avec l'architecte et l'économiste, la commission a la possibilité au cours du chantier de revoir certaines de nos prestations à la baisse pour réduire cet écart de prix.

Avant de procéder au vote, une question sur la subvention de région AURA présente dans plan de financement ce fait jour. Après plusieurs échanges avec la région notre dossier déposé en décembre 2020 est bien pris en compte mais malheureusement les crédits du CAR n°1 étant épuisés, notre demande a été transférée sur le nouveau dispositif 2022-2026.

Pour ne pas mettre en difficulté la trésorerie il nous faudra bien solliciter les acomptes des le démarrage des travaux. Pour ce faire une réunion de pré-démarrage sera organisée sur la première semaine de juillet avec les entreprises. Nous commencerons par le déplombage et la maçonnerie fin juillet et début août 2022. Pour mémoire la fin des travaux est prévue fin février voir début mars.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire:

- à régulariser le dossier d'aide, à redéposer une nouvelle demande d'aide auprès de la région AURA dans le cadre du nouveau dispositif d'aide.
- à valider la signature des actes d'engagements auprès des différentes entreprises conformément au tableau récapitulatif ci-dessus,
- à déposer les actes d'urbanisme correspondant à ce dossier,
- à signer tous les documents affairant à cette affaire,

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire

Vote : 12    Pour : 12    Contre :    0    Abstention : 0

➤ **Affaire ZITTEL vs commune de Revonnas :**

Point sur le jugement du président du tribunal correctionnel en date du 31 mai 2022. Monsieur la maire a assisté toute la journée au procès de Mme BOUVERET épouse ZITTEL. La commune est heureuse du jugement. Les malversations et les autres faits ont bien été reconnues par l'ancienne mairesse. De ce fait elle devra rembourser les sommes détournées à la commune dans le cas contraire son aménagement de peine sera revue. Nous allons devoir faire un titre de recette pour réclamer cette somme nous verrons les détails de mise en œuvre avec les services de la trésorerie.

➤ **Administration générale :**

- Dominique FORAY nous avait part de son souhait de revenir à mi-temps thérapeutique à partir du 12 mai 2022. Mais malheureusement la situation ne s'améliore pas. Nous recherchons donc un poste d'ASTEM pour la rentrée scolaire 2022-2023. Des entretiens sont déjà en cours auprès par la commission vie scolaire.
- Requalification de l'arrêt Corinne DURAND en maladie professionnelle
- Lancement de deux recrutements agent technique saisonniers pour cet été :
  - Poste n°1 : A partir 18 ans mi-temps sur 2 mois (juillet – Août)
  - Poste n°2 : 17 ans mi-temps sur 1 mois (Juillet)



- DP 22B0021                      Déposé par M. SEBILLE Maxime  
Modification et pose de menuiserie  
25 route de tossiat  
Parcelle B1338 (271 m2)
  
- DP 22B0022                      Déposé par Mme DUSSUC Françoise  
Réfection de la toiture et pose de 4 velux  
80 imp de la grande vigne  
Parcelle B1146 (3 192 m2)
  
- DP 22B0023                      Déposé par M. VIOLLET Yoann  
Installation de panneaux photovoltaïque  
12 rue des chênes  
Parcelle ZB306 (800m2)

\* **Déclaration d'intention d'aliéner :**

*Rappel : La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune, ou une collectivité publique) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).*

- DIA                                  LM PROMOTION/BOZON  
Chemin de la bessonniere  
Parcelle ZB 239 n°C (680 m2)
  
- DIA                                  FIGUET/HAMMANI - RAMOS  
70 rue des Orchis  
Parcelle D88 et 89 (115 m2)
  
- DIA                                  SCI LES CHARMILLES / GUINOT  
Au village  
Parcelle 1349 et 1324

➤ **Elections législatives :**

Les élections législatives se dérouleront

- le dimanche 12 juin 2022 retour 1<sup>er</sup> tour
- le dimanche 19 juin 2022 préparation 2<sup>ème</sup>

Le 1<sup>er</sup> tour c'est bien passé même si nous avons eu un taux d'abstention plus important que pour les présidentielles.

➤ **Travail des commissions**

\* **Finances – Fiscalité**

\* **Affaires scolaires et périscolaires :**

- Retour conseil d'école du mardi 14 juin
- Validation Frigo Bresse froid

\* **Information et communication**

- Préparation de la lettre d'été
- Publication recrutement saisonnier fonctionne bien



- \* Urbanisme :
  - 08/07 date butoir pour la remise des derniers éléments dans le cadre de la requête en annulation de notre PLU auprès du TA de Lyon.
  
- \* Voirie - Affouage – Bois – O.N.F – Chemins
  - Réunion publique de juin
  - Entretien tabouret fossé
  - Devis en cours pour la création du fosse sortie Tossiat et vers Montagnat
  
- \* Bâtiment – Informatique – téléphonie - électrification :
  - Réunion publique le 28 juin prochain avec les habitants du chemin des condamines pour évoquer le point à date de l'étude sur l'eau pluviale et l'extinction des lumières entre 24h00 - 06h00.
  - Prise internet HS à l'école – remplacement du cordon d'alimentation
  - Point avancement dans la salle des orchis (les entreprises vont commencer fin juin)
  - Maintenance informatique école (prévue pendant l'été)
  
- \* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :
  - Conseil communal jeune point inauguration de la salle
  - Gestion des clés à revoir (boite à clés + code à mettre en place)
  - Prochaine commission jeune le 25/06

➤ Questions diverses :

- Contrat d'apprentissage pour une personne qui entrera en 2<sup>ème</sup> année de BTS comptabilité et gestion (3 jrs en présentiel et 2 jrs en cours). Demande de prise en charge financière par le CNFPT à faire dans les prochaines jours.
  
- Planning des vacances d'été des élus pour permettre une permanence constante.

**Le prochain conseil municipal  
est fixé au jeudi 21 juillet 2022  
à 20h15**



